
Discussion sur l'armement de 45 vaisseaux et l'organisation de la gendarmerie nationale (nomination à un grade supérieur, retraites), lors de la séance du 22 juin 1791

Charles Malo, comte de Lameth, Emmanuel Fréteau de Saint-Just, Jean-François Gaultier de Biauzat, Jacques François Le Bois Desguays, Charles Hernoux, Jean- Paul Rabaud de Saint Etienne, Prieur (de la Marne), Alexandre François, vicomte de Beauharnais, Louis Alexandre, duc de La Rochefoucauld d'Enville

Citer ce document / Cite this document :

Lameth Charles Malo, comte de, Fréteau de Saint-Just Emmanuel, Gaultier de Biauzat Jean-François, Le Bois Desguays Jacques François, Hernoux Charles, Rabaud de Saint Etienne Jean- Paul, Prieur (de la Marne), Beauharnais Alexandre François, vicomte de, La Rochefoucauld d'Enville Louis Alexandre, duc de. Discussion sur l'armement de 45 vaisseaux et l'organisation de la gendarmerie nationale (nomination à un grade supérieur, retraites), lors de la séance du 22 juin 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVII - Du 6 juin au 5 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. pp. 399-401;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_27_1_11383_t1_0399_0000_2

Fichier pdf généré le 10/07/2019

ne permettez à aucun officier ou matelot de coucher à terre, sous aucun prétexte quelconque, à l'exception des malades, et vous mettez à terre toutes les femmes qui pourraient se trouver à bord. »

La destination de la flotte anglaise paraît évidemment pour le nord; elle attendra le premier bon vent pour mettre à la voile. Elle se rend à la baie de Carlisle, qui est au nord, dans la profondeur du golfe; par conséquent, sa course, jusqu'à présent, ne peut être inquiétante. Les ministres se sont assemblés ce matin, et le ministre des affaires étrangères est occupé des vues qu'il leur proposera pour la sûreté de l'Empire.

M. Charles de Lameth. Je crois qu'il ne doit être ni difficile, ni long, ni cher, d'armer des vaisseaux pour la nation, car nous avons ordonné l'armement de 45 vaisseaux. Tous les frais, qui ont été faits il y a 6 mois, doivent servir pour cet armement-ci, et l'on m'a assuré hier, que M. Thévenard avait dit qu'il ne manquait, pour la mettre à la voile, que très peu de choses et, pour ainsi dire, que l'ordre d'y mettre les matelots. Ainsi je demande que l'Assemblée ordonne aux comités militaire et diplomatique de se réunir pour prendre les mesures nécessaires à l'armement de la flotte, et je crois qu'il est instant de les décréter aujourd'hui.

M. Fréteau-Saint-Just. Le comité diplomatique n'a pas pu réunir tous ses membres; nous n'étions que trois ce matin, lorsque nous avons vu le ministre des affaires étrangères; mais nous ne perdons pas un instant.

M. Gaultier-Biauzat. Il ne suffit pas, pour tranquilliser la nation, de nous occuper des mesures relatives à l'extérieur; il convient aussi de prendre les précautions les plus promptes et les plus propres à maintenir la tranquillité dans l'intérieur. Ce qui me détermine à vous faire cette observation, c'est qu'il se trouve en ce moment, à Paris, une grande quantité d'officiers de la ci-devant maréchaussée qui s'y sont rendus pour solliciter leur remplacement ou leur nomination à un grade supérieur, dans la gendarmerie nationale. Il serait intéressant, dans les circonstances actuelles, que tous les dépositaires de la force publique fussent à leur poste; et je demande que le ministre de la guerre soit chargé de donner ordre, dans le jour, aux officiers de la gendarmerie nationale qui sont à Paris, de se retirer dans leurs départements respectifs.

Un membre : Ils n'ont pas de commission.

M. Gaultier-Biauzat. C'est au ministre à la leur donner.

M. Le Bois Desguays. Je suis instruit, à n'en pas douter, que la nomination des sous-officiers de la gendarmerie n'est point encore faite. Personne, cependant, n'ignore que les sous-officiers sont en quelque sorte l'âme d'une armée; je demande donc que l'Assemblée veuille bien se faire rendre compte, par le ministre de la guerre, de ce retard.

M. Hernoux. J'ajoute que ni les lieutenants-colonels, ni les capitaines ne sont nommés. Il est de la plus haute importance d'organiser ce corps-là, et puisque le ministre de la guerre a les listes envoyées par les départements, il me

paraît extrêmement important de lui enjoindre de procéder à ces nominations.

Je demande, en outre, que le comité militaire soit chargé de présenter très incessamment un projet de décret sur les retraites à accorder aux officiers de la gendarmerie nationale qui préféreraient se retirer, et d'enjoindre à tous les officiers qui sont actuellement à Paris de partir sur-le-champ.

M. Fréteau-Saint-Just. On ne peut pas douter de la justice et de la générosité de la nation, et il n'y a nul doute que l'Assemblée nationale ne s'occupe de la question des retraites aussitôt qu'elle en aura la liberté; mais il est bien étonnant qu'on n'ait pas encore fait partir tous les officiers en service.

M. Rabaud-Saint-Etienne. Le retard apporté dans l'organisation de la gendarmerie nationale tient à différentes causes, mais particulièrement à celle que je vais vous indiquer. Certains officiers de la ci-devant maréchaussée sont dans l'incertitude sur leur sort. L'Assemblée n'ayant pas encore prononcé sur leur pension, ils ne savent s'ils doivent préférer leur retraite à leur remplacement.

Il s'est présenté, d'un autre côté, dans l'exécution de la loi sur l'organisation de la gendarmerie, quelques difficultés sur lesquelles les comités de Constitution et militaire désirent que l'Assemblée prononce et dont ils lui rendront compte incessamment.

M. Le Bois Desguays. Cela n'empêche pas la nomination des sous-officiers.

M. Gaultier-Biauzat. C'est un usage, dans l'armée, que l'on ne donne de retraite aux titulaires d'un grade qu'à la nomination de son successeur. M. le ministre de la guerre a été instruit, et plusieurs départements l'ont été également, que certains officiers de la maréchaussée, actuellement gendarmerie nationale, ont l'intention de se retirer, mais qu'ils retardent et ne veulent pas quitter leur place qu'ils n'aient leur retraite assurée. Je ne vous proposerai pas de décréter tout de suite, d'une manière définitive, la retraite que vous devez accorder à ceux de ces officiers qui ne seront pas employés; mais je ne vois pas qu'il y ait un grand inconvénient à rendre, en attendant, et comme la chose est pressante, un décret provisoire par lequel chacun de ceux qui se retireront seront autorisés à recevoir, par provision leurs appointements comme précédemment. (*Murmures.*)

Puisque vous m'y forcez, Messieurs, je vous dirai que le prévôt qui est dans ma ville a déclaré qu'il ne quitterait pas sa place qu'on ne lui ait assuré sa retraite (*Murmures.*); et c'est là ce qui empêche le colonel nommé pour le remplacer d'entrer en fonctions. (*Murmures.*) Donnez la moitié du traitement si vous voulez, mais surtout organisez la gendarmerie nationale.

M. Prieur. Il me semble qu'il y a une observation bien simple à faire. Vous avez décrété, en beaucoup de lois sur les pensions, les bases des retraites à donner à tous ceux qui ont servi la nation. Il faut donner aux officiers de la gendarmerie nationale qui voudront se retirer les retraites accordées en général à toutes les personnes qui ont servi la nation, alors vous n'avez pas l'ombre d'embaras.

M. Charles de Lameth. Je ne conçois pas que, dans la circonstance où nous nous trouvons, on parle de retraite; l'homme qui demande une retraite n'en mérite pas; je dis que personne ne doit dans ce moment-ci, à moins d'être un traître, se retirer de l'emploi qu'il avait. Voilà mon opinion et mon sentiment là-dessus; mais je dis que dans ce moment-ci nous ne pouvons nous occuper de retraite. M. de Biauzat vient de faire une observation très juste, c'est qu'il est de la plus haute importance d'organiser la gendarmerie nationale. Quelques odieuses, quelques exécrables que soient les conspirations que je vais vous soumettre, il est de mon devoir de vous le dire : on a tout combiné dans l'abominable complot dont on voudrait rendre la France victime. Je vous prie d'examiner quelles circonstances le roi a pris pour s'évader, le moment où l'Empire est couvert de moissons; de sorte qu'avec une bande très peu considérable de brigands on peut, la torche à la main, affamer l'Empire. Les gardes nationales ne pourraient pas même suppléer par leur zèle aux dispositions que l'Assemblée nationale pourrait prendre; car il faut de la cavalerie pour faire le service de la gendarmerie et la garde nationale est presque nulle, pas montée et ne peut l'être. Mais c'est une raison de plus pour que les officiers de la gendarmerie restent à leur poste, au moins jusqu'après la moisson. Alors on pourra s'occuper de la retraite de ceux qui sont dans le cas d'en demander; mais dans ce moment-ci il faut que tous les officiers servent, et je ne crois pas qu'il y ait dans le nombre de ces officiers quelques personnes qui ne soient pas attachées à la Constitution, je ne crois pas qu'il en existe un assez scélérat pour ne pas s'employer de toutes ses forces à repousser le fléau qui nous menace.

Vous pouvez être sûrs que c'est un des moyens qui sera employé, et souvenez-vous qu'au commencement de la Révolution on n'a pas eu honte de faire flamber les blés verts; on n'aura pas honte de les faire brûler secs. Ainsi, Messieurs, je demande que l'Assemblée nationale veuille bien autoriser le ministre à faire les nominations, car il y avait des places de la gendarmerie nationale à la nomination du pouvoir exécutif, et sans doute, ce n'est pas sans motif qu'on en a retardé la nomination. Les places d'officiers supérieurs, si je ne me trompe pas, sont à la nomination du pouvoir exécutif. Il est indispensable de donner au ministre, par un décret, toute la latitude du pouvoir nécessaire, en lui enjoignant de faire partir, dans la journée, tous les officiers de la gendarmerie nationale qui sont à Paris et dans les autres villes du département, pour aller rejoindre leur poste, sauf à faire valoir leurs prétentions après qu'on aura mis en sûreté les récoltes et que l'on aura rétabli la tranquillité publique.

M. le Président. Il résulte de la discussion qui vient de vous être soumise, la nécessité bien reconnue d'organiser incessamment la gendarmerie nationale et d'expédier les brevets à tous les officiers qui n'ont pu être nommés.

Je dois ajouter un seul éclaircissement que je peux donner, c'est que les départements du royaume par les décrets que vous avez rendus, ayant été dans le cas de nommer des sujets pour remplir les places que l'augmentation de la gendarmerie nationale a données, les départements ont interprété différemment vos décrets; il est donc arrivé une foule de questions au ministère

de la guerre, à votre comité de Constitution, à votre comité militaire. Ces questions n'ont pas pu être toutes résolues; le ministre a écrit à plusieurs reprises au comité militaire; les comités se sont rassemblés par commissaires. J'ai été nommé commissaire par le comité militaire, et M. Rabaud de Saint-Etienne par le comité de Constitution. Nous nous sommes réunis chez le ministre, nous avons élagué beaucoup de questions; il en est cependant sur lesquelles nous n'avons pu prendre sur nous de prononcer : ces questions seront soumises à l'Assemblée nationale; elles sont en ordre.

Les brevets sont tout faits; il suffira que le comité militaire ait prononcé sur ces questions qui se réduisent maintenant à un petit nombre, pour que sur-le-champ le ministre de la guerre, en se conformant aux décrets que vous avez rendus, en se conformant aux avis que vous avez donnés, puisse expédier et faire partir sur-le-champ les officiers. M. Rabaud, rapporteur du comité, voudra bien me demander le jour et l'heure auxquels il pourra faire ce rapport.

M. Rabaud-Saint-Etienne. Demain.

M. Charles de Lameth. Je demande pardon à l'Assemblée, si je suis importun; mais je pense qu'il nous est impossible de différer la mesure relative à la gendarmerie nationale, non seulement d'un jour, mais d'une heure : tout ce que l'on peut faire pour accélérer, c'est de prendre note des observations de M. de Biauzat, observations présentées légalement par un des membres de cette Assemblée, et de les renvoyer au comité militaire, pour qu'avant midi, le comité militaire nous présente le projet de décret qu'il est utile de rendre, et auquel nous ajouterions l'injonction au ministre de la guerre de donner des ordres pendant la nuit, à toutes les heures qu'il sera possible, aux officiers, sous-officiers et cavaliers, afin que ce service soit monté à l'instant même; car, Messieurs, il n'y a pas un jour à perdre : les moissons sont encore les propriétés les plus chères à la nation, et ceux qui les attaqueraient seraient les ennemis les plus dangereux.

Ainsi, je demande qu'on renvoie au comité militaire pour qu'il en rende compte à midi.

M. Rabaud-Saint-Etienne. J'appuie la motion d'autant plus que les questions sur lesquelles les ministres ont demandé des solutions, appartiennent à trois ou quatre comités; les demandes s'y sont disséminées, je ne sais pas un seul dépôt où elles se trouvent. J'appuie donc la motion de M. de Lameth, sauf ensuite à suppléer aux places qui ne seront pas remplies; car il faut convenir que les trois quarts des places de chefs sont désignées; il reste donc un quart, sur lequel il y a des questions qu'il est impossible de vous apporter demain.

M. de La Rochefoucauld. Je fais la motion expresse qu'il soit ordonné au ministre de faire partir, dans la journée tous les officiers, sous-officiers, cavaliers de gendarmerie nationale qui pourraient se trouver à Paris, ordonner à chacun de se tenir à son poste, et ordonner à votre comité de Constitution et militaire de vous apporter ce soir, ou demain matin au plus tard, les questions nécessaires, pour que l'organisation de la gendarmerie nationale, dans toutes ses parties puisse s'effectuer sur-le-champ.

Un membre : Comme il n'y a nulle difficulté pour

les trois quarts des places, et que l'expédition est longue, je demande que ces trois quarts soient sur-le-champ expédiés.

M. de La Rochefoucauld. Je demande que les brevets le soient aussi.

Ces différentes propositions sont réunies en un seul décret et mises aux voix dans les termes suivants :

« L'Assemblée nationale décrète que le ministre de la guerre expédiera, dans la journée, les brevets de tous les officiers ou sous-officiers de la gendarmerie nationale dont la nomination est en état;

» Qu'il donnera l'ordre à tous les officiers, sous-officiers ou gendarmes de la gendarmerie nationale de se rendre, sur-le-champ, à leurs postes respectifs;

» Que les comités de Constitution et militaire présenteront, dans la journée ou demain matin, les articles additionnels nécessaires pour que l'organisation de la gendarmerie nationale soit complètement achevée dans le plus court délai ».

(Ce décret est adopté.)

M. Fréteau-Saint-Just, au nom du comité diplomatique. Voici une lettre de Mayence, dont le comité diplomatique croit devoir donner lecture à l'Assemblée. On y verra qu'il est extrêmement important de faire partir sur-le-champ M. de Rochambeau, attendu les légitimes inquiétudes qu'on peut prendre.

M. l'Envoyé de France au ministre des affaires étrangères.

« De Mayence, le 15 juin 1791.

« Le séjour de M. le comte d'Artois à Mayence a été remarquable par le concours des officiers français qui s'y sont réunis au nombre de 250, et par la magnificence que l'électeur a déployée en l'honneur de ce prince. Cette fête a été contrariée par le temps, qui n'a pas permis l'illumination qui devait avoir lieu le lundi 13; mais la journée n'en a pas été moins brillante: on a compté plus de 400 couverts sur les tables, avec les autres services qui ont été servis matin et soir avec profusion. Celle de M. le comte d'Artois a été de 74 couverts, ce prince a eu une longue conférence dans la matinée du lundi, avec l'électeur et M. de Condé: je crois que M. de Calonne y a été admis, mais je suis sûr que ce dernier a eu plusieurs entretiens avec M. Albini et autres personnes qui jouissent de la considération.

« Parmi les émigrants français qui étaient réunis à Mayence se trouvaient des magistrats des différents parlements du royaume: il m'est revenu qu'il s'était tenu des comités avec eux pendant deux jours consécutifs. Parmi le nombre des officiers attirés à Mayence, j'ai trouvé aussi M. le vicomte de Mirabeau: son nouvel uniforme, que je crois de son invention, a paru du dernier ridicule.

« On dit qu'il doit porter à 2,000 hommes le corps qu'il doit commander.

« J'ai fait ma cour matin et soir à M. le comte d'Artois, pendant les deux jours qu'il a passés à Mayence. J'ai suivi en cela l'exemple des autres ministres, mais en me livrant à tous les sentiments que je lui dois, je me suis tenu dans la plus grande réserve tant vis-à-vis M. de Calonne que de ses coopérateurs: ils paraissent attendre avec la plus grande impatience l'époque des délibérations de la diète et ne se doutent pas

de tous les obstacles qui peuvent les retarder et contrarier leurs désirs.

« Je ne sais si M. le comte d'Artois y attache la même importance, ou si les projets qui peuvent l'occuper tiennent à leur résultat; mais je sais que l'évêque de Spire a fait tenir à l'électeur, que l'empereur a fait commettre à M. le comte d'Artois de ne rien entreprendre sans son approbation. Cette circonstance, si elle est vraie, répond à la modération actuelle de ce prince et la marche qu'il veut tenir. Il veut soutenir sans doute la confiance des personnes qui ont attaché leur fortune à la sienne; il a cherché, à ce qu'il m'a paru, à établir parmi eux l'opinion un peu ébranlée de sa parfaite union avec M. de Condé. Je dois l'augurer ainsi du langage qu'il a tenu hier matin à tous les officiers français qui étaient réunis chez lui.

« Il était survenu quelque mésintelligence entre les adhérents de ces princes, qui ont nécessité cette conduite de sa part. M. le marquis d'Autichamps a donné depuis sa démission de la place de premier écuyer auprès de M. le prince de Condé, et le chevalier de Lesdiguières, admis autrefois dans le conseil des princes à Turin, avait éprouvé quelques refroidissements de leur part. Il a été plusieurs jours de suite ici en conférence avec M. de Montesson, attaché à M. de Condé, et quoiqu'il dût partir avant leur réunion à Mayence, il est resté pour faire sa cour à M. le comte d'Artois.

« La plupart des gardes du corps qui étaient venus se joindre aux émigrants de Worms s'en sont retournés depuis peu, et une douzaine de gendarmes, arrivés de Manhein, en sont repartis immédiatement après avoir pris langue avec quelques-uns de leurs camarades dégoûtés sans doute (voici les conjectures d'un homme qui ne savait pas ce qui est arrivé depuis de la lenteur et de la mauvaise combinaison des projets qui les y ont attirés).

« Les derniers décrets de l'association, sur les crimes contre la sûreté extérieure de l'Etat, n'ont pas laissé de faire quelque impression sur leurs esprits, et contribueront peut-être à retenir chez eux quelques gentilshommes. Au reste, il en est arrivé encore pendant le séjour de M. d'Artois. Je suis persuadé qu'on se prévaut du rassemblement d'officiers français à Mayence pour accrédi-ter dans l'intérieur du royaume les bruits d'une contre-révolution. Mais si cette démonstration reste sans effet, comme je le présume, elle contribuera aussi à les faire tomber.

« Il se répand un autre bruit dans l'Empire, qui semble devoir affaiblir l'appui de l'empereur c'est que ce prince cherche, dit-on, à resserrer les liens qui l'unissent à la France. L'arrivée de son ambassadeur à Paris paraît l'avoir accrédité.

« Parmi les princes de l'Empire, il en est plusieurs qui n'approuvent pas les questions que l'électeur de Mayence a soumises à la délibération de la diète, dont la quatrième tend à demander le démembrement de la France et la réunion au corps germanique de toutes les provinces de l'Empire français, qui ont dépendu autrefois de l'Empire germanique. On assure que le landgrave de Hesse-Cassel est de ce nombre. On ne paraît pas faire adopter les propositions mayennaises, à moins d'un concert entre la Prusse, l'Autriche et l'Angleterre... »

Le surplus de la lettre renferme des conjectures et des anecdotes qu'il serait peut-être bon